

« L'Allemagne se serait mieux portée si elle avait conservé son deutschemark »

TRIBUNE

Philippe Simonnot

Ancien professeur d'économie du droit Paràis-X

L'économiste Philippe Simonnot justifie, dans une tribune au « Monde », le jugement de la Cour constitutionnelle allemande contre la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)

Le tollé quasi unanime qui a accueilli en France l'arrêt rendu le 5 mai par la Cour constitutionnelle allemande, sise à Karlsruhe, est une démonstration supplémentaire du malentendu qui règne depuis plusieurs années entre la France et l'Allemagne. Ce couple, qui passait pour le « moteur » de l'Europe, est aujourd'hui au bord du divorce. Mais il y a plus grave encore : Comme on peut le lire dans le Monde du 6 mai, la Cour allemande « a posé une bombe à retardement juridique sous les fondations même de la zone euro ». A notre humble avis cette bombe va exploser.

Il y a d'abord la question que pose la prétendue insolence qu'aurait manifesté la Cour allemande à l'égard de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Il faut rappeler que cette dernière avait été sollicitée par les juges de Karlsruhe pour donner son avis sur les politiques de rachat de dettes publiques par la Banque centrale européenne . Cet avis, rendu le 11 décembre 2018, est aujourd'hui qualifié par la cour allemande d' « incompréhensible » et d' « arbitraire ». Quelle insulte ! Et alors que la CJUE est présentée comme un rempart de la démocratie en Europe, ne voilà-il pas un encouragement donné aux gouvernements illibéraux de Pologne et de Hongrie qui pourraient être légitimés à défier ses arrêts ?

Mais si l'avis de la Cour de Justice Européenne était réellement « incompréhensible » et « arbitraire », n'aurait-on pas le droit de le dire ? Énoncer ce qui est serait-il mettre en danger l'édifice de l'Union européenne ? N'est-il pas exact qu'« au moins pour l'Allemagne, ces décisions manquent au minimum de légitimation démocratique nécessaire en fonction de certains articles du Traité et de la Loi Fondamentale (allemande) » ?

Certes l'avis des juges suprêmes allemands tombe au plus mal. Le temps long de la justice vient télescoper le temps très court de la pandémie. L'Histoire est faite de ces rencontres fracassantes. Les juges allemands n'ont même pas eu le temps de prendre en compte la dernière prouesse de la BCE, ou ce qui est salué comme telle par la presse, à savoir le PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme), évalué pour le moment à 750 milliards d'euros, mais qui pourrait bien monter encore jusqu'à 1500 milliards.

Les juges allemands n'en ont pas moins lancé une sorte d'ultimatum : La BCE doit justifier d'ici trois mois le bien-fondé de ses rachats de dette publique pratiqués depuis 2015. À défaut, les juges de

Karlsruhe menacent d'interdire à la Bundesbank, la banque centrale allemande, de participer aux programmes d'aide de la BCE. Ce qui signifierait une hausse immédiate des taux d'intérêt en Italie, Espagne, Grèce et même en France. L'euro n'y survivrait pas.

Christine Lagarde pouvait difficilement faire autrement que d'affirmer qu'elle continuerait « sans se laisser décourager » à « faire tout le nécessaire pour remplir son mandat », en affirmant que la BCE est « une institution européenne, responsable devant le Parlement européen et sous la juridiction de la Cour de justice de l'UE », et qu'elle n'avait pas de comptes à rendre à une juridiction nationale, quelle qu'elle soit. *Errare humanum est. Perseverare diabolicum.* La tragédie maintenant semble écrite d'avance.

Pour comprendre la fatalité de ce drame, il faut d'abord rappeler qu'avant la naissance de l'euro, les Allemands avaient développé une sorte de « patriotisme du deutschemark » - le seul que le Vaincu de 1945 pouvait se permettre, et qui les mettait à l'abri d'un retour à l'hyper-inflation des années 1922-1923, nourricière du nazisme. Aussi n'avaient-ils accepté d'abandonner leur monnaie nationale pour l'euro qu'à la condition qu'il fût au moins aussi bon que le deutschemark.

Il en est résulté que la BCE a dans sa charte fondamentale un seul mandat : la stabilité des prix. (Comme on le sait, le Système de Réserve des États-Unis, quant à lui, en a deux : la stabilité des prix et le plein emploi). Aussi pouvait-on escompter que la BCE renoncât aux vaines tentations d'inspiration keynésienne de lutter contre le chômage par l'inflation. Cette rigueur n'a duré que quelques mois. Sous l'influence de Jean-Claude Trichet, puis de Mario Draghi, la BCE qu'ils ont successivement présidée s'est aligné sur le nouveau standard international, à savoir l'objectif d'une inflation à 2%, qui, on ne le répétera jamais assez, n'a aucun fondement, ni théorique ni pratique. Ce fut une première entorse à la charte fondamentale.

A la faveur de la crise financière de 2008, la BCE, comme on le sait, s'est engagé dans une politique d'abondance monétaire qui n'a même pas abouti à atteindre son douteux objectif (un rythme annuel d'inflation proche de 2%), politique qu'elle est en train, en ce moment, d'amplifier encore – alors que l'on croyait avoir atteint le bout du bout. Il est certes difficile de s'arrêter sur une pente aussi savonneuse. D'une certaine manière, c'est pourtant ce que tente de faire l'arrêt de la Cour de Karlsruhe, au moins pour l'Allemagne.

En France et dans d'autres pays du sud de l'eurozone, les cigales ont tôt fait une fois encore d'accuser d'égoïsme la laborieuse fourmi allemande. N'a-t-elle pas profité de l'euro pour accumuler d'énormes excédents dans sa balance des paiements courants, lesquels viennent gonfler ses réserves de change, et peut-elle se soustraire, dans ces conditions, à un minimum de solidarité avec les pays de l'eurozone les plus touchés par la pandémie ?

Voilà un raisonnement qui fait fi de la logique économique. Il est vrai que vis-à-vis des autres monnaies, et notamment du dollar, le deutschemark eût été à un taux de change plus élevé que ne l'a été l'euro ces dernières années. Mais croit-on vraiment qu'une monnaie sous-évaluée est bénéfique pour le pays qui l'émet ? D'abord ce pays gagne moins par unité vendue à l'export qu'il ne gagnerait avec une devise plus forte. D'autre part, un taux de change trop bas effectue une sorte de torsion sur l'économie concernée, encourageant des surinvestissements dans les branches exportatrices au détriment d'autres secteurs de l'économie, et par conséquent augmentant la dépendance de cette économie par rapport aux marchés extérieurs – ce qui peut être tout à fait dramatique en cas de récession sur ces marchés, comme on le voit bien aujourd'hui même. Enfin, l'excédent de la balance

des paiements courants est forcément équilibré par un déficit dans la balance des mouvements de capitaux, qui peut être fort gênant. Soit qu'il oblige à accumuler des réserves trop élevées, soit qu'il force à exporter plus de capitaux que la rentabilité de ces investissements ne le justifierait.

Donc arrêtons de dire que l'Allemagne a profité indûment de l'euro. Elle se serait mieux portée si elle avait conservé son deutschemark, et elle le retrouvera si sa voix enfin n'est pas entendue.

En fait, l'euro, tel qu'il est dévoyé aujourd'hui par la BCE, est un obstacle à la solidarité entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, tellement nécessaire en ces temps de pandémie, parce que ces obscurs mécanismes bancaires et financiers où les milliards annoncés par Mme Lagarde valent à un rythme toujours plus rapide consistant en réalité à faire en douce les poches des épargnants ou/et des contribuables du Nord, et qu'ils suscitent méfiance et scepticisme. Mieux vaudrait lancer démocratiquement des plans d'urgence d'Etat à Etat qui auraient le mérite de la transparence et donc, peut-on l'espérer, de l'efficacité.